

A L'OMBRE DES FLAMBOYANTS

Société de participations financières de profession libérale de notaire par actions simplifiée

Au capital de 203 530.00 €

Siège à Cannes (06400), 4 avenue de Madrid Palais Estérel RCS Cannes 937 955 961

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX,
Le VINGT-QUATRE JUILLET
A 10H45

Au siège social de la société ci-après nommée,

*Certifié conforme
à l'original.
le président.*

Madame Denis BERIO, en sa qualité de Président et d'associé unique de ladite société, statue ce jour, sur les comptes clos le 30 juin 2026.

À la clôture 2026, la société affichait un total de bilan de 904.735,27 euros, un chiffre d'affaires net hors taxes de 0,00 euros. Elle correspond par conséquent à une petite entreprise au sens de l'article L 123-16 du Code de commerce, ne dépassant pas deux des trois seuils fixés à l'article D 123-200 du même Code. Les statuts ne l'imposant pas et la société n'entrant pas dans le champ d'application de l'article L 232-1 IV du Code de commerce, notamment en raison de la nature de son activité, le Président est exonéré de l'établissement d'un rapport de gestion.

APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 faisant apparaître un bénéfice de 66.436,40 euros.

COMPTE COURANT

L'associé unique constate et approuve le solde du compte courant d'un montant de 35.570,89 € au 30 juin 2026.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2026.

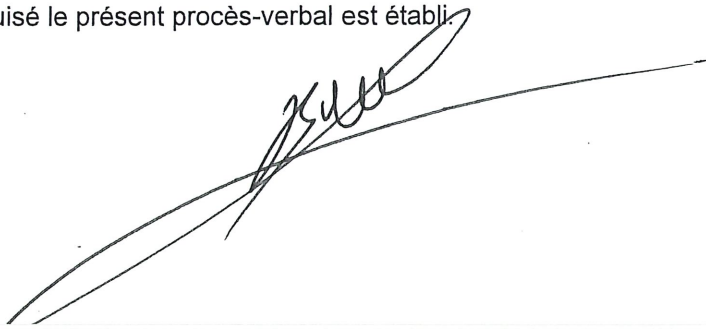
Il décide d'affecter :

- la somme de 6.115,06 € euros afin d'apurer le report à nouveau négatif décidé lors de l'approbation des comptes en date du 23 septembre 2025,
- la somme de 3.016,07 € sera porté en réserves légales,
- le solde soit la somme de 57.305,27 € en report à nouveau.

Il constate la reconstitution des capitaux propres suite :

- à l'augmentation du capital du fait de l'apport des parts de la SELAS EXCEN détenu en propre par l'associé unique,
- au bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès-verbal est établi.



*Certifié conforme
à l'original.
Le Président.*



COMPTES ANNUELS

RUFF ET ASSOCIÉS
455 Promenade des Anglais
Immeuble ARENICE
06200 NICE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2026 12			Exercice N-1 30/06/2025 8	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations	878 685		878 685	219 671	659 014	300.00
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières						
	Total de l'actif immobilisé (III)	878 685		878 685	219 671	659 014	300.00
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.						
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés						
ACTIF CIRCULANT	Autres créances						
	Charges constatées d'avance	1 298		1 298	2 400	- 1 102	- 45.92
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	24 753		24 753	2 566	22 187	864.68
	Total de l'actif circulant (IV)	26 051		26 051	4 966	21 085	424.59
	Frais d'émission des emprunts (V)						
ACTIF CIRCULANT	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	904 735		904 735	224 637	680 098	302.75

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2026 12	Exercice N-1 30/06/2025 8	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 203 530)	203 530	2 000	201 530	NS
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Ecart d'équivalence				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves				
	Report à nouveau	- 6 115		- 6 115	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	66 436	- 6 115	72 551	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total des capitaux propres (I)	263 851	- 4 115	267 966	NS
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES	Total autres fonds propres (I bis)				
PROVISIONS					
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total des provisions (II)				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	605 313	221 319	383 994	173. 50
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Instruments financiers à terme				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 016	- 5 016	- 100. 00
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
DETTES (1)	Autres dettes	35 571	2 417	33 154	NS
	Produits constatés d'avance				
	Total des dettes (III)	640 884	228 752	412 132	180. 17
	Ecart de conversion passif (IV)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	904 735	224 637	680 098	302. 75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

83 599

9 081

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	9
Art. 831-2 - Changements comptables	9
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	11
Art. 832-2 - Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréc.	12
Art. 832-5 - Informations relatives aux filiales et participations	12
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	14
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	14
- INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	
Art. 836-1 - Engagements hors bilan donnés et reçus	14

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 30/06/2026

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC 2022-06 est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Il a introduit plusieurs modifications : une nouvelle définition du résultat exceptionnel et la suppression de la technique de transfert de charges.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés sans tenir compte de l'application de ce nouveau règlement.

Les comptes de l'exercices N-1 n'ont donc pas été retraités.

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	2 19 6 7 1	6 5 9 0 1 4		8 7 8 6 8 5
TOTAL	2 19 6 7 1	6 5 9 0 1 4		8 7 8 6 8 5

Etat des amortissements

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- PRÉC. POSTES IMMO., AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-2)

Immobilisations - Augmentations de l'exercice

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations			6 5 9 0 1 4		
TOTAL GENERAL			6 5 9 0 1 4		

L'associé unique a apporté dans la SPFPL A L'OMBRE DES FLAMBOYANTS 159 actions détenues dans la société EXCEN NICE pour la valeur brute de 659.013,66 €.

Immobilisations - Diminutions de l'exercice

Amortissements - Dotations de l'exercice

Amortissements - Diminutions de l'exercice

Informations relatives aux filiales et participations
(Art. 832-5)

SPFPL A L'OMBRE DES FLAMBOYANTS
06400 CANNES

Page : 13

Filiales et participations	Informations financières	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la société	Montant des engagements donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l' exercice	Observations
				brute	nette						
Renseignements concernant les filiales (+ de 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale											
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
A. Total des filiales											
Renseignements concernant les participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
1. Renseignements détaillés pour chaque participation											
-SEL EXCEN NICE											
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1											
- françaises											
- étrangères											
B. Total des participations											
C. Total des filiales et des participations (A + B)											

ANNEXE

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Charges constatées d'avance	1 298	1 298	
TOTAL	1 298	1 298	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	604 776	47 491	199 041	358 243
Groupe et associés	35 571	35 571		
TOTAL	640 347	83 062	199 041	358 243
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 626			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	35 571			

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

Engagements hors bilan	Montant à la clôture de l'exercice
(dont les effets de commerce escomptés non échus)	
Autres engagements	
Intérêts non courus non échus sur emprunts	94 290
TOTAL	94 290

L'emprunt souscrit directement par la société est garanti par la caution solidaire de l'associé unique pour le montant de l'emprunt et la durée dérogatoire de 7 ans.

Le 23/07/2026
BERIO Denis Président